



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etudiants

Question écrite n° 8208

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre du logement sur les conditions de logement des étudiants, en particulier sur la situation dans la région du Nord - Pas-de-Calais. Bien que des améliorations aient été apportées par le plan Université 2000, la rentrée universitaire a mis en évidence le déficit du parc de logements pour étudiants. Aussi, il lui demande quelle sera sa politique dans ce domaine et s'il envisage de faciliter le logement des étudiants à travers des aides sociales telle que l'allocation de logement social.

Texte de la réponse

Afin de répondre aux besoins en logements des étudiants, un plan d'action a été arrêté en 1990, prévoyant la création de 30 000 logements supplémentaires pour étudiants en cinq ans soit 6 000 places par an dès 1991. De 1991 à 1992, ce sont environ 18 000 logements qui ont été financés en PLA pour étudiants. Ce chiffre dépasse largement les perspectives initiales. En raison de son caractère de financement privilégié, le PLA-CDC (Caisse des dépôts et consignations) est strictement réservé aux opérations destinées au logement des étudiants d'origine modeste, les autres besoins devant être satisfaits par le biais d'autres financements comme le prêt conventionné locatif. Ainsi, en ce qui concerne la région Nord - Pas-de-Calais, ce sont 2 559 lits qui ont été financés de 1991 jusqu'au 30 septembre 1993 pour les étudiants. Ils se répartissent de la façon suivante : 1 703 lits financés en PLA-CDC ; 150 lits financés en PLA du Crédit foncier de France ; 621 lits financés en prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale ; 85 lits financés par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Des lits pour étudiants ont également été réalisés en prêts conventionnés locatifs sur cette période, mais leur recensement n'a pu être effectué au plan local. Par ailleurs, il convient de noter que les dispositions très favorables qui régissent l'allocation logement pour les étudiants permettent à ceux-ci d'accéder facilement au parc privé.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8208

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4118

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 280